

**Communauté de Communes
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2020**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et le trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---000O000---

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs AGOGUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAFFONI, BAYON DE NOYER, BELLET, CANGELOSI, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, DAVID-MATHIEU, ETIENNE Loïc, GAY, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, LEGARS-LAVAURE, LEGIER, MERIGAUD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RAVET, ROYER, SERRE, SUAU, TROUILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Madame et Messieurs, AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), BIHEL (pouvoir à M. ROYER), GERMAIN (pouvoir à M. OUDARD), MEYNARD (pouvoir à M. BELLET), ROUX (pouvoir à M. SERRE),

ABSENTS EXCUSES : Monsieur CLARETON.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs BARANDON, BENINCASA, CAVASINO, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, MARCHAND, RIPOLL, SCHNEIDER.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Daniel BELLET.

---000O000---

RELEVÉ DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 3 MARS 2020

N° 20-08 du 23/01/2020

Convention de partenariat avec l'école maternelle des Névons afin d'organiser 12 séances d'immersion des enfants qui fréquenteront l'école des Névons à la rentrée 2020.

N° 20-09 du 27/01/2020

Convention d'honoraires, interventions d'un médecin généraliste pour la crèche et le jardin d'enfants de Châteauneuf de Gadagne avec Monsieur Jérôme POMMEL. Les interventions sont fixées forfaitairement à 75 € par mois.

N° 20-10 du 27/01/2020

Convention d'honoraires, interventions d'un médecin généraliste pour les crèches Les Névons et Les Capucins de L'Isle sur la Sorgue avec Monsieur Philippe VOISSIER-BARLET. Les interventions sont fixées à 50 € par heure.

N° 20-11 du 29/01/2020

Vente véhicule RENAULT MAXITY immatriculé 1120 YW 84. Le prix de reprise par la commune de Fontaine de Vaucluse, du véhicule Maxity de marque RENAULT immatriculé 1120 YW 84, est fixé à 2 500.00 €.

N° 20-12 du 5 février 2020

Contrat de maintenance préventive des portes sectionnelles du Centre Technique avec la Sté P.F.I. PACA Fermetures Industrielles. Le montant de la prestation annuelle pour l'ensemble des 4 portes est de 367,00 HT.

20-10 DON EN NUMÉRAIRE DE L'OTIPSMV A L'EPIC

Rapporteur : Madame Patricia PHILIP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU la délibération 17-129 de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse portant sur la création d'un EPIC,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office de Tourisme Intercommunal du 31/08/2019 décidant de distribuer le solde positif de liquidation au bénéfice de l'EPIC Tourisme PSMV,

VU l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales, régissant les dons et les legs,

Considérant que l'EPIC Tourisme a été constitué pour la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour succéder et remplacer l'association OTIPSMV,

Considérant que le solde bancaire créateur de l'association OTIPSMV est de 24 839,20 €,

Considérant que ce don n'est pas grevé d'une affectation ou d'une obligation,

- **PREND ACTE** du don accepté par l'Établissement Public Industriel et Commercial Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse d'un montant de 24 839.20 € de l'Office de Tourisme Intercommunal correspondant au solde de clôture du compte.

20-11 APPROBATION DE LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DU THOR

Rapporteur : Monsieur Michel PELISSIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'Environnement

VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'Environnement

VU la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui oblige les communes à déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire

Considérant que le choix du zonage des eaux usées a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants,

Considérant que l'étude avait pour but de définir les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant de l'assainissement non collectif,

Considérant que l'enquête publique unique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées, à la modification du PLU et à la création du zonage d'assainissement des eaux pluviales a eu lieu du 25 novembre au 27 décembre 2019.

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la révision du zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête publique,

- **DECIDE** d'approuver la révision du zonage d'assainissement de la commune du Thor tel que présenté et annexé à la présente délibération
- **DIT** que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à l'assainissement à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

20-12 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2312-1 et D.5211-18,
Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de la Communauté,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire
- **PRECISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire joint est mis à la disposition du public depuis son envoi aux conseillers communautaires et qu'il le restera, sur le site internet de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

20-13 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget général, qui peut se résumer de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	24 269 610,76	G	25 613 850,20
	Section d'investissement	B	6 619 537,80	H	7 162 029,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 300 000,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	522 465,83
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	30 889 148,56	= G+H+I+J	34 598 345,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 901 489,84	L	435 050,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 901 489,84	= K+L	435 050,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	24 269 610,76	= G+I+K	26 913 850,20
	Section d'investissement	= B+D+F	8 521 027,64	= H+J+L	8 119 545,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	32 790 638,40	= G+H+I+J+K+L	35 033 395,50

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-14 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques », qui peut se résumer de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	226 628,15	G	226 628,15
	Section d'investissement	B	24 924,65	H	192 758,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	11 870,71 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	263 423,51	= G+H+I+J	419 386,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	226 628,15	= G+I+K	226 628,15
	Section d'investissement	= B+D+F	36 795,36	= H+J+L	192 758,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	263 423,51	= G+H+I+J+K+L	419 386,15

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-15 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ET REVENTE D'ELECTRICITÉ »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe « Production et revente d'électricité », qui peut se résumer de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 11 711,36	G 11 711,74	G-A 0,38
	Section d'investissement	B 0,00	H 11 642,00	H-B 11 642,00
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,38 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 128 159,67 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 139 871,41	Q= G+H+I+J 23 353,74	=Q-P -116 517,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 11 711,74	= G+I+K 11 711,74	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 128 159,67	= H+J+L 11 642,00	-116 517,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 139 871,41	= G+H+I+J+K+L 23 353,74	-116 517,67

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-16 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement DSP », qui peut se résumer de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 972 862,43	G 2 207 530,40	G-A 1 234 667,97
	Section d'investissement	B 1 937 996,03	H 1 480 208,59	H-B -457 787,44

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 149 981,54 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 910 858,46	Q= G+H+I+J 3 837 720,53	=Q-P 926 862,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 24 429,39	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 24 429,39	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 972 862,43	= G+I+K 2 207 530,40	1 234 667,97
	Section d'investissement	= B+D+F 1 962 425,42	= H+J+L 1 630 190,13	-332 235,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 935 287,85	= G+H+I+J+K+L 3 837 720,53	902 432,68

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-17 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement Régie », qui peut se résumer de la manière suivante :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 211 101,08	G 228 712,24	G-A	17 611,16
	Section d'investissement	B 23 316,58	H 19 812,88	H-B	-3 503,70

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 19 297,90 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 215 608,77 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 234 417,66	Q= G+H+I+J 483 431,79	=Q-P	249 014,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 11 991,63	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 11 991,63	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 211 101,08	= G+I+K 248 010,14	36 909,06	
	Section d'investissement	= B+D+F 35 308,21	= H+J+L 235 421,65	200 113,44	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 246 409,29	= G+H+I+J+K+L 483 431,79	237 022,50	

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20-18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi pour le budget principal communautaire, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

20-19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

20-20 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET REVENTE ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi pour le budget annexe production et revente électricité, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

20-21 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi pour le budget annexe Assainissement DSP, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

20-22 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE »

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi pour le budget annexe Assainissement Régie, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

**20-23 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT
2019**

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Après avoir voté le compte administratif,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<i>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2018</i>	<i>EUROS</i>
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	1 300 000.00 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	994 729.96 €
RESULTAT 2019	
<u>A - FONCTIONNEMENT</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b) 1 344 239,44 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019</u> (a+b)	2 644 239.44 €
<u>B - INVESTISSEMENT</u> (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT CUMULE :	- 401 482.34 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2019</u>	
Affecté comme suit :	
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)	944 239.44 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)	1 700 000,00 €

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2019 telle qu'exposée ci-dessus.

**20-24 BUDGET ANNEXE ZAE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
2019**

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Après avoir voté le compte administratif,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2018	EUROS
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	0,00
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	0,00
RESULTAT 2019	
A - FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE : (b)	0,00
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019 (a+b)</u>	0,00
B - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT DE CLOTURE :	155 962.64 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2019	
Affecté comme suit :	
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)	0.00
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)	0.00

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2019 telle qu'exposée ci-dessus.

20-25 BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET REVENTE ÉLECTRICITÉ – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Après avoir voté le compte administratif,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2018	EUROS
<i>Déficit antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	- 0.38 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	0.00 €
RESULTAT 2019	
A - FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE : (b)	+ 0,38 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019 (a+b)</u>	0.00 €
B - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT DE CLOTURE :	- 116 517,67 €

<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2019</u>	
Affecté comme suit :	
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)	0.00 €
○ affectation au déficit reporté (report à nouveau) (compte 002)	0.00 €

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2019 telle qu'exposée ci-dessus.

20-26 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Après avoir voté le compte administratif,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<i>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2018</i>	<i>EUROS</i>
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	<i>0.00 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	<i>767 361.74 €</i>
RESULTAT 2019	
<u>A - FONCTIONNEMENT</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE : (b)	1 234 667,97 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019 (a+b)</u>	1 234 667,97 €
<u>B - INVESTISSEMENT</u> (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT DE CLOTURE :	- 332 235,29 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2019</u>	
Affecté comme suit :	
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)	1 234 667,97 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)	0.00

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2019 telle qu'exposée ci-dessus.

20-27 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT RÉGIE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Monsieur Pierre MOLLAND
Le Conseil Communautaire,

Après avoir voté le compte administratif,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<i>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2018</i>	<i>EUROS</i>
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	19 297,90 €
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	0,00 €
RESULTAT 2019	
A - FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE : (b)	17 611.16 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019</u> (a+b)	36 909.06 €
B - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
RESULTAT DE CLOTURE :	200 113.44 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2019</u>	
Affecté comme suit :	
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)	0.00 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)	36 909.06 €

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2019 telle qu'exposée ci-dessus.

20-28 BILAN ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Monsieur Le Président
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2241-1 et suivants.

VU la loi N° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de marchés publics et notamment d'article 11, modifié par l'ordonnance N° 2006-460 du 21 avril 2006.

Considérant qu'il y a lieu de présenter annuellement le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes, pendant l'exercice budgétaire 2019.

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, pour l'année 2019.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes administratifs et toutes les notes techniques ou financières y afférant.

20-29 Modification du tableau des effectifs communautaires

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le précédent tableau des effectifs communautaires adopté par l'assemblée délibérante le 10 décembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020,

Il est proposé de créer le poste suivant au tableau des effectifs :

- Ingénieur territorial : +1
- **FIXE** le nouveau tableau des effectifs de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} avril 2020.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

20-30 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle et d'un plan d'action pluriannuel préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

Affiché à la Communauté de Communes le

18 MARS 2020



Pierre Gonzalvez,

Président de la CCPSMV,